

PAR COURRIEL

Québec, le 20 janvier 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.520

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 11 décembre dernier, dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Obtenir toutes communications entre le ministère de la Santé et la Santé Publique concernant le plan d'action sur le don de sperme annoncé le 19 septembre 2024.

Connaitre la liste d'experts qui participent au plan d'action, le nombre de réunions effectuées en date d'aujourd'hui, les sujets abordés et le calendrier des étapes à venir. » (*sic*). »

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au deuxième point de votre demande.

En ce qui concerne les documents visés par le premier point de votre demande, ceux-ci ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance, d'ébauches et brouillons ainsi que d'avis et de recommandations conformément aux articles 9, 14 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 2

N/Réf. : 25-GA-00016